

(N° 154.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 7 JUILLET 1849.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Département des Travaux Publics un crédit supplémentaire de 14,100 francs.

(Voir les n° 319 et 321 de la Chambre des Représentants, et le n° 143 du Sénat.)

MESSIEURS,

Le Sénat ayant rejeté le Projet de Loi portant la suppression du Conseil des Mines, il devenait dès lors indispensable de pourvoir aux frais que nécessiterait le maintien de cette institution, pour laquelle une allocation partielle avait seulement été demandée et votée, lors de la discussion du Budget des Travaux Publics.

C'est dans le but de combler cette lacune, que M. le Ministre, président à ce Département, a soumis à la Chambre une demande de crédit supplémentaire de 14,100 fr..

Votre Commission considérant que le crédit demandé est un corollaire obligé de la décision prise par le Sénat; considérant en outre que la somme pétitionnée représente exactement la portion du traitement du personnel, des frais de déplacement et du matériel qui manquent pour compléter le chiffre reconnu indispensable à cette institution, tel qu'il a été accepté et voté dans les Budgets antérieurs; votre Commission a l'honneur de vous proposer, par mon organe, à l'unanimité des membres présents, l'adoption de ce Projet de Loi, tel qu'il vous a été transmis par la Chambre des Représentants.

Le Comte COGHEN.

H. J. ZOUDE.

FERDINAND SPITAEELS, Rapporteur.